Voyagez aux Etats-Unis et laissez vos données être espionnées

Voyagez aux Etats-Unis et laissez vos données être espionnées

L'administration Trump envisage de demander aux voyageurs arrivant aux Etats-Unis l'accès aux données de leur smartphone et à leurs comptes Twitter, Facebook ou LinkedIn. Une sévère menace pour la cybersécurité des entreprises européennes.

Cette fois-ci, la côte d'alerte est clairement franchie. Dans ses colonnes, le *Wall Street Journal* évoque un projet de l'administration Trump qui pourrait forcer les visiteurs arrivant aux Etats-Unis à communiquer aux autorités les contacts et contenus présents sur leur téléphone mobile ainsi que les mots de passe de leurs comptes de réseaux sociaux, permettant d'accéder aux messages privés envoyés sur ces canaux. Un projet qui ne serait pas limité aux pays soumis aux règles de sécurité les plus strictes – et dont les ressortissants doivent obtenir un visa -, mais concernerait aussi les pays considérés comme des alliés des États-Unis, dont la France.
Rappelons que, pour se rendre de façon temporaire sur le sol américain, pour affaires ou en tant que touriste, les Français doivent déjà solliciter une autorisation électronique (Esta), valable 2 ans. En février, le ministre de l'Intérieur américain (Homeland Security) avait déjà évoqué, lors d'une audition devant le Sénat, le fait que les voyageurs étrangers (notamment issus des 6 pays blacklistés par un décret de l'administration Trump) venant aux États-Unis seraient tenus de fournir leurs mots de passe sur les médias sociaux aux autorités d'immigration avant de rentrer sur le territoire américain.

La peur de l'espionnage économique

Selon le *Wall Street Journal,* cette mesure serait donc étendue à d'autres pays et aussi aux contacts téléphoniques. « *S'il existe un doute sur les intentions d'une personne venant aux États-Unis, elle devrait avoir à prouver la légitimité de ses motivations, vraiment et véritablement jusqu'à ce que cela nous satisfasse* », a expliqué le conseiller principal du Homeland Security, Gene Hamilton, cité par le quotidien économique.
Si la question ne manquera pas de soulever de vifs débats sur le sol américain et entre les États-Unis et ses partenaires et si une procédure de la sorte pose également quelques questions pratiques assez épineuses, la perspective risque d'échauder de nombreuses entreprises européennes. Car, les activités des services de renseignement US associent sans vergogne antiterrorisme et espionnage économique au profit des entreprises américaines. Une porosité d'ailleurs assumée, comme l'ont montré de nombreux documents dévoilés par Edward Snowden ou *Wikileaks* et révélant les activités de la NSA en matière d'espionnage économique. Les activités de cette nature ne sont d'ailleurs pas limitées à la seule agence de Fort Meade, mais s'étendent à toute la communauté du renseignement aux Etats-Unis.
Au passage, les mesures envisagées par l'administration Trump signeraient probablement l'arrêt de mort du Privacy Shield, l'accord transatlantique sur les transferts de données qui succède au Safe Harbor. Pour mémoire, ce dernier érige comme credo le fait que les données des citoyens européens exportées aux Etats-Unis bénéficient de la même protection que celle que leur accorde le droit européen. En février, les CNIL européennes s'étaient déjà inquiétées des conséquences possibles du décret sur l'immigration du Président Trump sur cet accord…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *L'entrée aux Etats-Unis conditionnée par les données des smartphones ?*